



&



PROJET EDUCATIF MUTUALISÉ de TERRITOIRE

ANNEES 2025-2029

Alignement CTG

SOMMAIRE

1. PREAMBULE : VERS UNE EDUCATION DURABLE ET COLLABORATIVE	3
2. PERIMETRE	3
3. PERTINENCE DE L'ACTION	3
4. ETAT DES LIEUX.....	4
A) MONTFORT-SUR-ARGENS	4
1) Evolution démographique et structure de la population.....	4
2) Structure familiale et diversité des ménages.....	4
3) Population active et situation économique.....	5
4) Vie associative et service communautaires	5
5) Scolarisation jeunesse et équipements collectifs	5
6) Organisation.....	7
B) CORRENS.....	8
1) Evolution démographique et structure de la population.....	8
2) Structures familiales et diversités des ménages	8
3) Population active et situation économique	8
4) Vie associative et services communautaires	8
5) Scolarisation jeunesse et équipements collectifs	9
6) Organisation.....	11
C) COMMUN AUX DEUX COMMUNES.....	12
5. PUBLIC CIBLE.....	12
6. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	13
7. ANALYSE SWOTT	14
A) MONTFORT-SUR-ARGENS	14
B) CORRENS.....	14
8. SCHEMA FBOB OU VISION GLOBALE DU PROJET	15
.....	15
9. ENJEUX DU PEDT MUTUALISE	16
10. OBJECTIFS GENERAUX	16
11. THEMATIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	17
12. MISE EN ŒUVRE	18
13. MOYENS A MOBILISER.....	20
A) LOCAUX MIS A DISPOSITION	20
B) PERSONNEL MIS A DISPOSITION	21
14. CONTINUITE EDUCATIVE SUR LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT	22
15. RETROPLANNING.....	22
16. COMMUNICATION FAMILLES.....	23
17. PILOTAGE.....	24
A) COPIL	24
B) COMITE TECHNIQUE	26
18. EVALUATION ET PERENNISATION.....	27

La situation géographique a facilité l'ouvrage. Au fil des années, grâce à la stabilité des deux équipes, des liens de confiance et d'entraide se sont créés. Les directeurs des ALSH des communes de Montfort-Sur-Argens et Correns ont commencé à réfléchir à des solutions d'optimisation des coûts et des moyens, en organisant des rencontres inter centres et en partageant les frais. Grâce à la mise en place de la bourse au BAFA lancée par Montfort-Sur-Argens en 2021, un vivier d'animateurs a pu être créé et mutualisé. Nous avons également réussi à mutualiser le minibus de Correns (grâce à la mise en place d'une convention). Ainsi les deux communes ont des relations partenariales avec les acteurs socio-éducatifs et économiques du Territoire. Clé de la coopération, de l'innovation et de la productivité, ce travail de mise en réseau des acteurs

du territoire permet de favoriser la confiance entre les partenaires et de tisser un maillage serré, donnant ainsi du sens et de la cohérence aux différentes actions qui y sont menées.

C'est ainsi que la création de synergies communes entre Montfort-Sur-Argens et Correns est née en développant des pratiques de coopération et de mutualisations permettant d'accroître in fine, la qualité et l'efficacité des actions mises en place. La taille sensiblement identique des deux communes, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles, ont facilité la réalisation de ce projet innovant. C'est dans ce prolongement que les deux communes travaillent sur l'élaboration d'un PEdT mutualisé, favorisant cette dynamique interactive sur le Territoire. Le PEdT mutualisé de Montfort-Sur-Argens et Correns incarne une ambition commune : faire des jeunes citoyens des acteurs éclairés, attachés à leur territoire et ouverts sur le monde. Ce projet, porteur de valeurs de partage, d'apprentissage et de développement durable, est une invitation à bâtir ensemble un avenir prometteur pour les enfants des deux communes.

4

4. ETAT DES LIEUX

A)MONTFORT-SUR-ARGENS

État des Lieux de Montfort-Sur-Argens (source INSEE 2021)

L'état des lieux de Montfort-Sur-Argens, présente plusieurs éléments clés qui permettent d'analyser les caractéristiques démographiques, sociales, économiques et territoriales de cette commune. L'analyse suivante se divise en plusieurs sections afin de mieux comprendre les points forts et les défis auxquels la commune est confrontée.

1) Evolution démographique et structure de la population

La population de Montfort-Sur-Argens est de 1466 habitants. La croissance démographique de Montfort-Sur-Argens, bien que modérée, montre une attractivité croissante de la commune, avec une augmentation de la population de 11,8% entre 2015 et 2021. Cela peut s'expliquer par le cadre de vie rural et paisible de la commune, qui attire probablement des familles en quête de calme et de proximité avec la nature. La densité de la population est relativement faible (123 habitants par km²), ce qui est typique des communes rurales et qui peut être un atout pour ceux recherchant moins de pression urbaine. Cependant, la croissance reste modérée, ce qui indique qu'il y a des limites à cette attractivité, notamment en ce qui concerne les jeunes adultes, où la scolarisation des 18-29 ans est plus faible. Cela suggère que Montfort-Sur-Argens pourrait rencontrer des difficultés pour retenir cette tranche d'âge, en raison de la limitation des offres d'emploi ou d'études disponibles sur place.

2) Structure familiale et diversité des ménages

L'analyse de la structure familiale révèle des tendances intéressantes :

- Une forte présence de familles traditionnelles, représentant 81,4% des couples avec enfants, ce qui indique que la commune conserve un modèle familial classique, où les enfants vivent avec leurs parents biologiques.
- Les couples sans enfants représentent une proportion importante des ménages (48,2%), ce qui est relativement élevé pour une petite commune, et peut indiquer un mode de vie privilégiant les couples jeunes ou d'âge moyen, qui choisissent de ne pas avoir d'enfants.
- Les familles monoparentales constituent environ 16% des ménages, un chiffre non négligeable, mais qui peut également être le reflet de certaines difficultés sociales dans la commune, notamment des situations de séparation ou de veuvage.

L'hétérogénéité de la structure familiale peut aussi pointer vers la diversité des besoins sociaux à Montfort-Sur-Argens, notamment en termes de services de soutien familial et d'accompagnement des familles monoparentales.

3) Population active et situation économique

L'évolution de la population active et l'augmentation de 15,4% entre 2015 et 2021 témoignent d'un dynamisme économique à Montfort-Sur-Argens. Toutefois, une grande partie de la population active travaille en dehors de la commune, ce qui montre la dépendance à l'égard des bassins d'emploi voisins. Bien que Montfort-Sur-Argens présente un secteur économique diversifié, l'économie résidentielle et l'agriculture dominant, avec un pourcentage élevé d'emplois dans le commerce et la construction. Parmi les commerces et commodités de proximité on compte une boulangerie, deux restaurants, 1 bar, un café solidaire, le rucher Notre Dame, la cave coopérative, un magasin de décoration (Le Moulin), une pépinière, un garage avec 2 pompes à essence, un salon de coiffure et le magasin Intermarché contact.

4) Vie associative et service communautaires

Montfort-Sur-Argens bénéficie d'une richesse associative importante, qui joue un rôle crucial dans la dynamisation de la vie sociale et culturelle. La diversité des associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales, permet de maintenir une certaine vitalité, malgré la petite taille de la commune.

Les associations :

- Arts et Culture : MALC : Montfort Art, Loisirs et culture (ancien foyer rural), Art'Scénicum (compagnie théâtrale), La Clau d'argens (initiation à la langue provençale), Conservatoire de musique et de Danse, Les Créa de Silinai (spectacle et arts de rue)
- Sports et Culture : Badminton, basket club, Escalade et montagne, Danse, Rugby, Yoga, Krav Maga, Tennis club (liste non exhaustive).
- Autres : Maison de retraite, Club d'échecs, association des parents d'élèves.

5) Scolarisation jeunesse et équipements collectifs

Ecole publique : 1 école primaire / groupe scolaire « Octave Vigne »

Nombre d'élèves en maternelle : 33

Nombre d'élèves en élémentaire : 75

Présentation de l'école :

L'école de Montfort-Sur-Argens abrite 5 classes en multi-niveaux afin de répartir 108 élèves de la maternelle au CM2. Les effectifs pour l'année 2024-2025 sont les suivants :

Niveau	PS/MS	MS/GS	CP/CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
Nombre d'enfants 2024/2025	17	16	23	26	26

Le taux de scolarisation élevé des enfants et adolescents est un point positif pour Montfort-Sur-Argens, qui met en évidence une commune investie dans l'éducation.

La commune dispose d'aires de jeux, d'un stade, d'une salle polyvalente, d'une salle de motricité avec mur d'escalade, une salle ados permettant la gestion des activités périscolaires et d'une médiathèque

Les accueils collectifs de mineurs :

La mise en place et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires est organisée avec un premier PEdT signé en 2014. La commune assure la gestion de son restaurant scolaire avec le prestataire API restauration. Les inscriptions se font au mois en ligne sur l'espace famille (cf. délibération des tarifs et services périscolaire et extrascolaire en annexe).

Accueil périscolaire :

Les activités dans le cadre périscolaire et de l'extrascolaire sont payantes et à la charge des familles. Les tarifs répondent aux exigences tarifaires du 1^{er} septembre 2022 de la CNAF et sont indiqués dans le règlement du Centre de Loisirs disponible en mairie.

Afin de proposer un parcours cohérent avec le projet pédagogique de l'école primaire, différentes activités ont été mises en place dans le cadre des accueils Périscolaires :

- **Des activités à dominante artistique** au travers de créations pour être en cohérence avec le projet d'école,
- **Des activités à dominante sportive** en vue de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et de favoriser sa socialisation comme par le biais des APS et APQ (mise en place en lien avec l'équipe enseignante)
- **Des temps calmes** afin de respecter le rythme biologique de l'enfant par le biais d'activités relaxantes
- **Des temps de rencontres** intergénérationnelles afin de développer leur esprit civique et citoyen (pour assurer les transmissions et favoriser leur implication dans la vie locale)

6

Chaque année scolaire est divisée par périodes allant de vacances à vacances.

En fonction du planning proposé, les enfants s'orientent vers l'activité de leur choix. Une rotation est mise en place afin que tous les groupes participent à toutes les activités.

Un ou plusieurs animateurs encadrent ces activités.

- Accueil extrascolaire :

La commune organise un centre de loisirs extrascolaire destiné à accueillir les enfants toute la journée ainsi que durant les vacances scolaires (première semaine des petites vacances sauf Noël et le mois de juillet).

Horaires d'ouvertures :

- Accueil matin de 8h à 9h
- Accueil soir de 17h à 18h

Un panel d'activités est proposé pour permettre de répondre aux besoins de chaque enfant (sport/ activité manuelle/ activité découverte...) en lien avec le projet pédagogique de chaque centre de loisirs.

- Club ados :

Dès leur entrée au collège, les jeunes ados ont la possibilité d'adhérer au Club ados pour 15€/an. De 11 à 17 ans, le club ados offre un terrain propice à l'expérimentation.

Encadré par un animateur diplômé BAFA, et un animateur M2 MEEF, le club devra permettre aux jeunes de cumuler des points en s'impliquant dans la vie du village (exemple : organiser un tournoi de sixte en transversalité avec les commerçants, les familles où tous, parents, enfants pourront se retrouver pour partager cette journée dans une ambiance festive. Ils pourront également être à l'initiative d'un atelier informatique pour partager leurs compétences et valoriser leurs talents).

Autant de points qu'ils pourront échanger contre une sortie ou une activité de leur choix (pour laquelle ils devront faire toutes les démarches : prise de contact, devis, budget, réservation, sources de financements...) le samedi environ 3 ou 4 par an.

6) Organisation

Montfort-sur-Argens	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7h40 8h20	Accueil périsco	Accueil périsco	Centre de loisirs	Accueil périsco	Accueil périsco	
8h30 12h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole	SORTIE Club Ados
12h00 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	
13h30 16h00	Ecole	Ecole	Centre de loisirs	Ecole	Ecole	
16h00 17h00	Ateliers	Ateliers		Ateliers	Ateliers	
17h00 18h00	Accueil périsco	Accueil périsco		Accueil périsco	Accueil périsco	
18h00 20h00					Club Ados	

7

Bien entendu, seules les périodes d'école sont obligatoires, les activités périscolaires (accueils extrascolaires, périscolaires, restaurant scolaire, ALSH) sont facultatives selon les besoins des parents. Il s'agit aussi de leur proposer un mode de garde éducatif leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Contacts :

Montfort-Sur-Argens

Directeur : Thibaut SIMEON
 Adresse mail : dirjeunesse@montfortsurargens.fr
 Téléphone : 04 94 37 22 94

B) CORRENS

1) Evolution démographique et structure de la population

Correns compte 901 habitants en 2025 et s'étend sur 3706 ha.

- Les 0-14 ans représente 15.6% de la population
- Les 15-29 ans représente 12%
- Les 30-59 ans représente 36.4%
- Les + de 60 ans représente 35.8%

Selon les données INSEE de 2021, on voit que la population de Correns est jeune.

2) Structures familiales et diversités des ménages

- Les couples avec enfants représentent 31.7%.
- Les couples sans enfants sont 52.7%
- 13.3% de la population sont des familles monoparentales.

De nouvelles familles se sont installés récemment sur la commune, notamment lié aux conséquences du confinement, le milieu rural est devenu attrayant et rassurant pour les familles du milieu urbain. La notoriété de la restauration scolaire (ECOCERT, label 3 carottes en cuisine) et de la pédagogie de l'école communale (maternelle Montessori, l'école enchanté, projet EMILE) sont des facteurs intéressants pour les familles.

3) Population active et situation économique

Le nombre d'actifs ne cesse d'augmenter 67.5% en 2021.

79% de la population doit utiliser un véhicule pour se rendre au travail.

On peut donc en déduire que les familles ont un emploi hors de la commune ce qui engendre de la route et donc une amplitude horaire plus large que celle fixée par l'école.

84.71% sont des ressortissants du régime général inscrits dans la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF du VAR.

Le PEDT vise les enfants de 0 à 17 ans pour la commune de Correns.

A Correns, village Bio, on compte de nombreuses exploitations agricoles Bio en activité notamment une éleveuse de volailles, un apiculteur, une chèvreserie, un maraîchage, et trois domaines viticoles. Correns accueille, une coopérative, une boulangerie, une pâtisserie, un restaurant, une coiffeuse, un bar, un tabac/presse, une épicerie, une paillote et un snack ouverts en saison estivale.

La plupart des habitants de la commune travaille sur les bassins de vie précédemment cités. Les 3/4 environ de la population active travaillent en dehors du territoire.

4) Vie associative et services communautaires

Correns dispose de plusieurs associations qui dynamisent la vie des villages tout au long de l'année, entre autres :

- Le chantier : propose une ouverture musicale aux corrensois, les enfants de l'école sont invités à écouter les musiques lors des résidences, une fois par an est organisé le printemps du monde
- L'Association Sportive Corrensoise : propose de nombreuses activités (foot, danse, multisport...)
- le Comité des fêtes propose des manifestations en direction des enfants et des jeunes durant l'année
- La compagnie au fil de l'eau : création, diffusion et production de spectacles vivants-animation d'ateliers pratiques artistiques
- Couleurs de la méditerranée : art contemporain international
- Graines d'Argens : élaboration, édition, promotion d'œuvres culturelles
- La mauviette : société de pêche
- Le cercle de l'avenir : promouvoir des actions portées par ses valeurs républicaines
- Foyer culturel : loisirs

- La peinture
- La sculpture

Trame turquoise :

La commune est engagée à la préservation du milieu aquatique et terrestre.

Patrimoine :

Correns est riche de culture de par son Fort Gibron (ancienne résidence abbatiale du XIIe siècle, aujourd'hui centre culturel), deux ponts, de nombreuses fontaines, les moulins. Au niveau du paysage, il n'y a pas moins de 200ha de vignobles, des oliveraies ainsi que 4km de fleuve (l'Argens)

5) Scolarisation jeunesse et équipements collectifs

La commune dispose d'une école primaire comptant 79 élèves.

Nombre d'élèves en maternelle : 24

Nombre d'élèves en élémentaire : 55

Les élèves sont répartis en 4 classes de la maternelle au CM2.

Niveau	PS/MS/GS/CP	PS/MS/GS	CP/CE1 /CE2	CE2/CM1/CM2
Nombre d'enfants 2024/2025	16	16	20	27

Une école primaire en projet de rénovation pour 2025 avec la création d'une salle de motricité.

Une école en constante évolution puisque nous pouvons constater que sur les trois dernières années le nombre d'élèves à augmenter. Cette courbe restera en positif pour la rentrée 2025, en revanche pour la rentrée 2026 le nombre d'entrants est inférieur au nombre de sortants 15 enfants qui vont en 6e pour 3 enfants qui entrent en petite section.

Un guichet unique qui rassemble tout le secteur enfance (inscription école, périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire est en place).

Un centre multigénérationnel « L'arc en ciel » situé en face de l'école, inauguré en septembre 2011, un lieu adapté à l'accueil du centre de loisirs périscolaire, extrascolaire et au restaurant scolaire avec un grand parc extérieur. Ce bâtiment est construit en haute qualité environnementale (HQE). Le mobilier a été renouvelé en 2022 grâce à la subvention de la CAF.

Restaurant scolaire labellisé « Ecocert », 3 carottes en cuisine. Le cuisinier confectionne des repas avec des produits de qualités, bio, locaux et de saison. Les produits d'entretien sont labellisés ECOCERT.

Le paiement des familles est soumis à la tarification sociale des cantines.

- dispositif du petit déjeuner à l'école une fois par semaine dans la cour de l'école, depuis mars 2022.
- l'environnement naturel riche : collines, rivières

-L'accueil collectif de mineurs :

La mise en place et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires est organisée avec un premier PEdT signé en 2014.

La commune assure la gestion de son restaurant scolaire avec un cuisinier qui prépare les repas au quotidien avec des produits frais, locaux et de saison. Les inscriptions se font 48h avant au maximum en ligne sur l'espace famille (cf. délibération des tarifs et services périscolaire et extrascolaire en annexe).

Les activités dans le cadre périscolaire comme de l'extrascolaire sont payantes et à la charge des familles. Les tarifs répondent aux exigences tarifaires du 1er septembre 2022 de la CNAF et sont indiqués dans le règlement du Centre de Loisirs envoyé aux familles en début d'année.

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert tous les mercredis (charte plan mercredi) et toutes les premières semaines de vacances scolaires sauf celle d'hiver, à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée complète, de 7h30 à 18h.

Il accueille en moyenne 24 enfants les mercredis et 40 enfants durant les vacances scolaires.

C'est un centre de loisirs de proximité qui permet :

- Aux familles et aux enfants d'avoir une structure socio-éducative adaptée à leurs besoins,
- Aux enfants de découvrir de nouveaux savoirs, des compétences par l'expérimentation,
- De favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité l'autonomie et la prise de responsabilité.

- **Accueil périscolaire :**

Afin de proposer un parcours cohérent avec le projet pédagogique de l'école primaire, différentes activités ont été mises en place dans le cadre des accueils périscolaires :

- Des activités à dominante artistique au travers de créations pour être en cohérence avec le projet d'école,
- Des activités à dominante sportive en vue de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et de favoriser sa socialisation,
- Des temps calmes afin de respecter le rythme biologique de l'enfant par le biais d'activités relaxantes
- Des temps de rencontres intergénérationnelles afin de développer leur esprit civique et citoyen (pour assurer les transmissions et favoriser leur implication dans la vie locale).

Chaque année scolaire est divisée par périodes allant de vacances à vacances.

Bien entendu, seules les périodes d'école sont obligatoires, les activités périscolaires (accueils extrascolaires, périscolaires, restaurant scolaire) sont facultatives selon les besoins des parents. Il s'agit aussi de leur proposer un mode de garde éducatif leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles peuvent s'inscrire de manière occasionnelle ou régulière.

Deux animatrices encadrent les activités, un intervenant peut venir renforcer l'équipe pour aborder des thématiques plus précises comme le CODES ou encore le SIVED. Une troisième personne accompagne les petites sections à la sieste l'après-midi.

- **Accueil extrascolaire :**

La commune organise un centre de loisirs extrascolaire destiné à accueillir les enfants toute la journée ainsi que durant les vacances scolaires (première semaine des petites vacances et au mois de juillet).

Horaires d'ouvertures de 7h30 à 18h répartis :

- Accueil matin de 7h30 à 9h
- Temps de centre de loisirs de 9h à 17h
- Accueil soir de 17h à 18h

De nombreuses activités sont proposées pour permettre de répondre aux besoins de chaque enfant (sport/manuelle/découverte...) en lien avec le projet pédagogique du centre de loisirs.

Le projet éducatif du centre de loisirs est de faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure et leur environnement proche.

Cela va se faire au travers d'activités diverses telles que bricolage, ateliers cuisines, sorties natures, etc.

L'équipe d'animation organise des sorties à la journée avec un rayon d'action élargi en lien notamment avec les différents partenaires culturels du territoire et en lien avec les thèmes abordés durant la semaine ou la période.

Durant le mois de juillet, le centre de loisirs répond à un appel à projet de la DRAC « Rouvrir le Monde » ou interviennent des artistes dans les domaines artistiques variés comme la musique, la danse, architecture ou encore la sculpture. Une nuitée au sein du centre de loisirs est proposée à tous les enfants à partir de 6 ans.

6) Organisation

CORRENS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 8h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Centre de loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h00 12h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
12h00 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 16h30	Ecole	Ecole	Centre de loisirs	Ecole	Ecole
16h30 18h00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Contacts :

Directrice : **Correns**
 Elsa DUCHAMP
 Adresse mail : jeunesse@correns.fr
 Téléphone : 04 94 59 45 45

C) COMMUN AUX DEUX COMMUNES

De par leur localisation géographique, les communes de Montfort-Sur-Argens et de Correns ont également des liens avec les communes voisines en particulier la commune de Cotignac.

Structures éducatives

- Écoles maternelles et élémentaires.
- Accueils périscolaires et extrascolaires.
- Plan mercredi
- Club ados (Montfort-Sur-Argens)

Partenaires locaux (intervenants)

- Associations culturelles et sportives.
- Agriculteurs bio et artisans locaux.
- Médiathèques.
- Parents d'élèves

Ressources humaines

- Coordonnateur PEdT
- Animateurs
- Enseignants

Ressources partagées

- **Infrastructures :**
 - Espaces culturels, sites naturels et patrimoniaux.
- **Financements :**
 - Subventions publiques (CAF, DRAC, région PACA) et partenariats privés.
- **Équipements :**
 - Matériel pédagogique, médiathèques et outils numériques
- **Ouvertures :**
 - Sur le territoire avec des activités communes (Carcès, Cotignac, Le Val...)

5. PUBLIC CIBLE

- **Petite enfance (0-3 ans) :** RPE (relais petite enfance), assistantes maternelles.
- **Enfants en âge scolaire (3-11 ans) :** Élèves des écoles primaires de Montfort-Sur-Argens et Correns.
- **Jeunes adolescents (12-17 ans) :** Collégiens et lycéens des communes.
- **Parents et familles :** Acteurs clés dans l'accompagnement éducatif

6. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi d'orientation sur le handicap pose les principes suivants : la non-discrimination et l'accès de tous à tout, en particulier aux droits communs.

Les Centres de Loisirs de la commune de Montfort-Sur-Argens et Correns sont des organismes dits « non spécialisés », mais proposant des locaux adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Toute demande d'inscription doit obligatoirement faire l'objet en amont d'une rencontre avec la famille et l'enfant concerné, afin de s'assurer et d'échanger au sujet des moyens à mettre en œuvre pour organiser cet accueil dans le respect du bien-être et de la sécurité de tous et de toutes.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), réalisé par la famille et les équipes médicales, portant sur les caractéristiques du handicap de l'enfant, devra être remis au directeur du Service.

13

Si l'enfant ne possède pas de PAI, la collectivité est en mesure de travailler avec la famille et les équipes médicales pour réaliser un PAI spécifique aux temps périscolaires et extrascolaires.

En cas de validation de l'inscription, la commune de Montfort-Sur-Argens et celle de Correns sont en mesure d'adapter l'accueil des enfants concernés en fonction de leur handicap :

- Accueil sur une plage horaire adaptée (demi-journée, journée sans repas ...).
- Recrutement d'un animateur complémentaire ou intervention de l'AVS sur les temps périscolaires.

Il est souhaitable que les CDAPH, qui doivent en principe se prononcer sur la nature des activités que doit accomplir l'accompagnant, précisent l'éventuel besoin d'accompagnement sur les temps périscolaires.

- Partenariat avec le réseau professionnel (PARIH 83) et associatif local.
- Formation de l'équipe d'animation sur les handicaps rencontrés.

7. ANALYSE SWOTT

A) MONTFORT-SUR-ARGENS

FORCES	FAIBLESSES
- Locaux de qualité et adaptés aux exigences actuelles. - Espaces dédiés aux temps périscolaire et extrascolaire tout au long de l'année. - Espace jardin/potager - Mobilier de la salle multi-activités entièrement renouvelé en 2019. - Médiathèque - Locaux idéalement situés à proximité du centre de la commune et des installations sportives. - Toutes les structures municipales sont accessibles à pied. - Des intervenants de qualités et un riche réseau associatif aux activités diversifiées. Beaucoup répondent aux exigences règlementaires de la SDJES en termes de titres et diplômes. - Associations qui interviennent durant le périscolaire (danse, échec...)	- Difficultés pour remplacer les animateurs absents sur les temps périscolaires - Mobilité : coût des transports pour sortir de la commune - Difficultés sur le long terme en ce qui concerne le renouvellement de l'offre d'activités proposées. - L'accès à la culture est souvent compliqué en milieu rural car de nombreux sites sont concentrés dans des zones urbaines.
- Attractivité du territoire	- Financement
OPPORTUNITÉS	MENACES

B) CORRENS

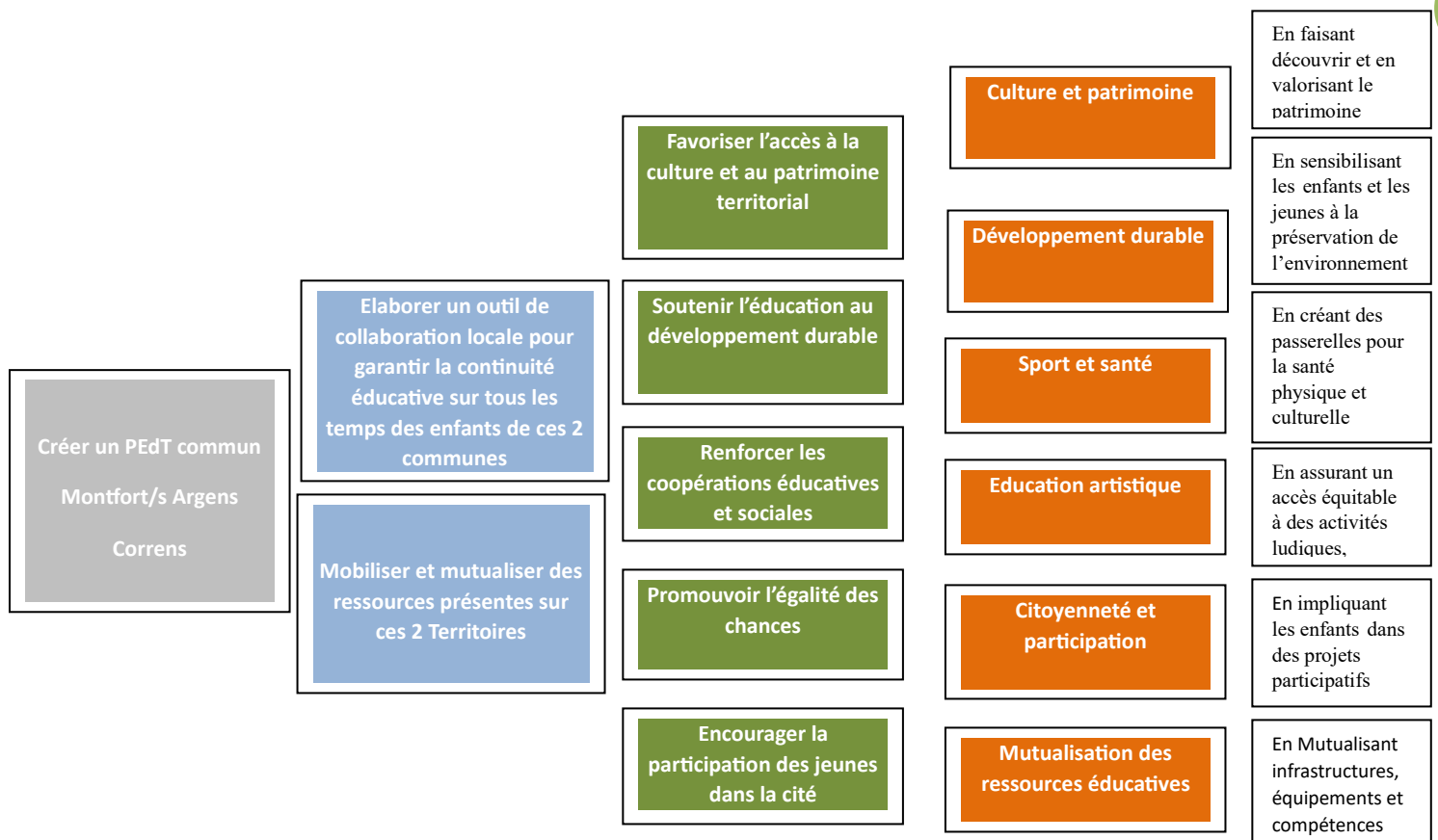
FORCES	FAIBLESSES
- Locaux récents et construit en HQE - Espaces dédiés aux temps périscolaire et extrascolaire tout au long de l'année. - Espace jardin/potager - Parc aménagé pour les enfants (balançoires, cabanes, véhicules...) - Mobilier des salles d'activités entièrement renouvelé en 2022 - Bibliothèque municipale - Locaux idéalement situés à proximité de l'école, du centre de la commune et des installations sportives - Toutes les structures municipales sont accessibles à pied - Des intervenants de qualités.	- Mobilité : coût des transports pour sortir de la commune - Les équipements culturels sont essentiellement concentrés en zone urbaine et peu accessible en zone rurale - Difficulté à mobiliser les jeunes animateurs pour les périodes de vacances - Peu d'évènements sportifs et culturels dédiés aux jeunes - Peu d'associations visant les publics de jeunes et familles - Manque de lieu de rencontre pour les jeunes et leurs familles.
- Attractivité du territoire - Tissu associatif	- Financement
OPPORTUNITÉS	MENACES

Au regard de nos deux communes, il est donc pertinent de réaliser un PEdT commun pour développer une cohérence éducative, avec des ambitions et des objectifs communs.
 Les enjeux et les objectifs généraux sont similaires sur nos territoires ruraux.

Nos deux communes partagent la même ambition celle de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes en mobilisant les ressources locales à travers des actions éducatives innovantes et partagées.
 Nous pouvons transformer nos faiblesses en force en mutualisant nos ressources et nos opportunités.

8. SCHEMA FBOB OU VISION GLOBALE DU PROJET

15



Exprime un dessin (Ce vers quoi l'on tend) qui, en référence à des valeurs, orientent le choix des buts, des objectifs et des méthodes.

Un énoncé à visée institutionnelle et organisationnelle à travers un programmes ou une action de formation précise.

Précise l'intention en définissant l'objet du programme, le public ciblé et la durée. Annoncent l'amélioration attendue de la situation constatée lors de l'analyse de situation de départ (diagnostic)

Précise les différents axes de travail qu'il faudra mettre en place pour atteindre l'objectif général

Déclin des activités concrètes à mettre en œuvre pour atteindre chaque objectif intermédiaire

9. ENJEUX DU PEDT MUTUALISE

1. **Enjeux sociétaux** : Favoriser l'accès à l'éducation et à la culture pour tous, développer le vivre-ensemble, et promouvoir la citoyenneté active.
2. **Enjeux sociaux** : Réduire les inégalités éducatives et sociales grâce à une mutualisation des ressources et à l'implication des familles.
3. **Enjeux économiques** : Préparer les jeunes aux métiers locaux, soutenir les filières durables, et dynamiser l'emploi, optimiser les ressources et maîtriser les coûts
4. **Enjeux environnementaux** : Sensibiliser les enfants et les familles à la préservation des écosystèmes et aux pratiques écoresponsables.

16

10. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif principal de ce PEDT partagé par les communes de Montfort-Sur-Argens et Correns, est de développer une offre qualitative permettant d'assurer une continuité éducative sur le territoire par la MUTUALISATION.

En accord avec les membres du comité de pilotage, les objectifs de ce projet éducatif sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de développer ses compétences sociales et civiques dans le cadre d'activités périscolaires ciblées : apprendre à vivre ensemble, à respecter les autres, à accepter la différence, à communiquer,
- Proposer des activités qui satisferont ses envies, sa curiosité, ses besoins de détente,
- Assurer une continuité avec l'école dans le parcours éducatif de l'élève : respect des règles et des personnes, mise en œuvre de projet commun avec l'école, activités artistiques, scientifiques et techniques, littéraires, sportives et complémentaires.

Pour ces 4 années à venir, afin de respecter ces objectifs, il a été décidé de favoriser les activités suivantes :

- Activités à dominantes sportives
- Activités à dominantes culturelles
- Activités à dominantes civiques et sociales avec entre autre l'éducation morale et civique, la sécurité routière et domestique, le secourisme, le développement durable et l'investissement dans les communes,
- Activités à dominantes environnementales pour développer le comportement « Ecocitoyen »
- Activités ludiques pour mettre en pratique les apprentissages avec par exemple des activités informatiques ou manuelles.

Les activités proposées seront bien évidemment en cohérence avec l'âge des enfants.

11. THEMATIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Thématique 1 : Culture et patrimoine

- **Proposer des visites et ateliers découverte :**
 - Découverte du patrimoine local : Château de Montfort, Fort Gibron, Pont Romain à Correns.
 - Ateliers autour des légendes locales, des métiers anciens et des métiers locaux d'aujourd'hui.
- **Créer des temps forts culturels communs :**
 - Les inter-centres (sportif, culturel...)

Thématique 2 : Développement durable

17

- **Sensibiliser les enfants au jardinage,**
 - Création de potagers dans chaque structure pour sensibiliser à l'agriculture bio, en lien avec les pratiques agricoles de Correns, premier village bio de France.
- **Favoriser la découverte et protection environnementale :**
 - Exploration des collines et des forêts pour apprendre, respecter la biodiversité locale.
 - Ateliers de recyclage et d'art écoresponsable.
 - Découvertes des exploitations agricoles des communes (élevage des poules, apiculteur, maraîcher...)
 - Tri des déchets mis en place au quotidien dans tous les temps d'accueil, (au restaurant scolaire, au centre de loisirs et à l'école).
- **Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.**
 - Service à l'assiette (petite faim, grande faim)
 - Challenge de pesée des restes des assiettes des enfants.

Thématique 3 : Sport et santé

- **Participer à des journées sportives intercommunales :**
 - Tournois multisports pour encourager l'esprit d'équipe et la solidarité.
- **Favoriser une alimentation de qualité et durable :**
 - Fabrication d'un smoothyclette (UFOLEP 83)
 - Ateliers culinaires sains en lien avec les produits du terroir.

Thématique 4 : Éducation artistique

- **Initier aux arts vivants :**
 - Théâtre, musique et danse en lien avec les traditions provençales et du monde.

Thématique 5 : Citoyenneté et participation

- **Proposer des ateliers débats :**
 - Thématiques : égalité, environnement, inclusion, numérique...
- **Favoriser la participation :**
 - Fresque collaborative entre enfants et adolescents des deux communes.

Thématique 6 : Mutualisation des ressources éducatives

- **Mutualiser les transports :**
 - Partage d'un mini bus entre les communes
 - Partage des frais de transport
- **Maintenir les rencontres inter centre**
 - Avec des intervenants divers, journée Kapla, découverte d'un planétarium, jeux médiévaux et aussi des rencontres sans intervenant avec des balades, découverte du village voisin...
- **Partager la bibliothèque et la médiathèque :**
 - Montfort a intégré le réseau médiathèque
- **Partager les formations et les équipes éducatives :**
 - Ateliers sur la pédagogie innovante, l'inclusion et le développement durable ...

18

12. MISE EN ŒUVRE

La mutualisation du PEdT entre Montfort-Sur-Argens et Correns débutera par une mutualisation progressive, avec des espaces communs.

Voici le plan d'action pour cette mise en œuvre progressive :

1. Maintien du fonctionnement propre des écoles et ALSH

Chaque commune (Montfort-Sur-Argens et Correns) conservera son autonomie dans le fonctionnement de ses écoles et de ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Cela permet de respecter les spécificités locales tout en amorçant un travail commun sur d'autres axes.

Pour cela, il serait essentiel que :

- Les équipes pédagogiques et les animateurs des ALSH continuent à travailler selon leurs pratiques habituelles.
- Des réunions régulières soient mises en place entre les responsables des deux communes pour échanger sur les bonnes pratiques et partager les retours d'expérience.

2. Mutualisation des espaces verts et du minibus

- **Espaces verts :** Si l'entretien et la gestion des espaces verts restent en régie pour chacune des communes, ils seront toutefois mis à disposition dans le cadre des activités du Projet Educatif de Territoire
- **Minibus :** Le minibus de Correns est partagé entre les deux communes pour le transport des enfants lors des activités communes ou inter-centres. Cela permet une gestion plus fluide et économique des trajets, tout en veillant à une utilisation optimale de ce bien. La gestion des plannings et des réservations se fait via une convention écrite.

3. Journées inter-centres

Le maintien des journées inter-centres permet de renforcer la coopération et la convivialité entre les enfants et les équipes des deux communes. Ces journées pourront inclure des activités éducatives, sportives ou culturelles, organisées à tour de rôle dans chacune des communes. Il sera important de bien préparer ces événements en amont pour garantir la fluidité du transport et l'équité d'accès aux activités pour les enfants des deux communes.

4. Rédaction de la convention de mutualisation

Une convention formalisant la mutualisation des espaces verts et du minibus doit être rédigée. Cette convention précisera :

- Les responsabilités de chaque commune.
- Le calendrier des interventions et des réservations.
- Le partage des coûts (répartition des charges liées à l'entretien, au transport, etc.).
- Les modalités de suivi et d'évaluation de la mutualisation.

5. Suivi et évaluation de la première année

À l'issue de la première année de mise en œuvre, il sera essentiel de réaliser un bilan pour évaluer les points forts et les axes d'amélioration possibles.

Ce bilan devra :

- Recueillir les retours des équipes pédagogiques et des animateurs d'ALSH.
- Recueillir les avis des parents et des enfants sur l'organisation des journées inter-centres et l'utilisation des services mutualisés.
- Analyser les coûts liés à la mutualisation et vérifier si des économies ou des améliorations peuvent être apportées.
- Identifier les difficultés rencontrées (logistique, coordination, communication entre les communes) et proposer des solutions pour les résoudre.

13. MOYENS A MOBILISER

- **Financements :**
 - Les communes.
 - Subventions publiques : CAF, DRAC, Région PACA, MSA.
 - Soutiens privés : Partenariats avec des entreprises locales.
- **Équipements :**
 - Espaces partagés comme les médiathèques, salles polyvalentes, et espaces naturels,
 - Un mini bus
- **Ressources humaines :**
 - animateurs, enseignants, intervenants spécialisés, Service Technique.

A) LOCAUX MIS A DISPOSITION

Pour mener à bien cette mission, les locaux mis à disposition par les mairies sont les suivants :

Pour **Montfort-Sur-Argens** :

- Une salle multi-activités située dans le groupe scolaire
- Une salle de motricité située dans le groupe scolaire
- Un réfectoire et une partie cuisine dotée d'une chambre froide, de fours permettant de réchauffer les plats et d'un lave-vaisselle pour la plonge
- Une salle dédiée à l'accueil des ados située dans le groupe scolaire
- Une cour et un jardin partagés avec l'école
- Une médiathèque communale
- Un stade et un city stade
- 2 terrains de tennis

Pour **Correns** :

- Deux salles d'activités,
- Un réfectoire
- Une cuisine destinée à la production des repas,
- Un jardin pour les jeux extérieurs
- Un bureau pour la directrice
- Un terrain de tennis
- Une aire de jeux situé au bord de la rivière appelée "la Roquette" ;
- Une salle polyvalente, utilisée en cas de nécessité pour les activités intérieures ou des inter centre
- Une bibliothèque
- Une salle des fêtes (possibilité de cinéma ou utilisation pour diverses activités)
- Salles d'exposition ou de concert au château ;

B) PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Pour la bonne gestion de ces activités périscolaires et extrascolaires, les deux communes mettent à disposition du personnel communal et font appel à des intervenants (sous conventions) afin d'employer le personnel encadrant nécessaire.

Pour **Montfort-Sur-Argens**, l'organisation des activités (définition des activités, gestion du planning, gestion des inscriptions) est assurée par le responsable du service Loisirs, Animation, Jeunesse.

L'encadrement des activités est assuré par plusieurs animateurs qui évoluent en fonction des activités et du nombre d'enfants inscrits. A ce jour, cela représente 5 personnes qui assurent l'accueil et l'encadrement des enfants au sein d'une équipe stabilisée.

- 1 directeur MEEF
- 1 directeur adjoint BAFD
- 1 animatrice BAFA et responsable de la restauration scolaire.
- 2 animateurs BAFA
- Renfort pour les petites vacances et grandes vacances

Pour Correns, l'organisation des activités (définition des activités, gestion du planning, gestion des inscriptions) est assurée par la responsable du service enfance et jeunesse en collaboration avec les deux animatrices permanentes.

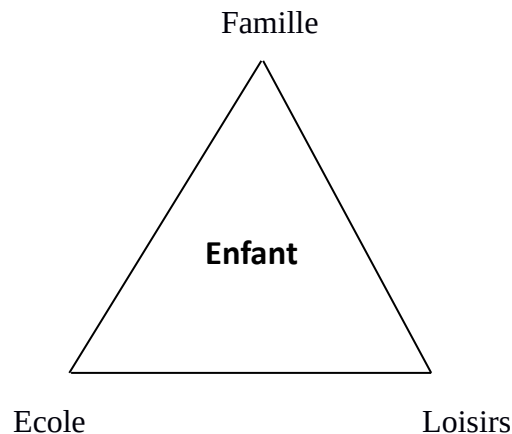
L'encadrement des activités est assuré par trois animatrices qui évoluent en fonction des activités et du nombre d'enfants inscrits, (deux le mercredi et si besoin renfort). Au total, ce sont donc 3 personnes qui assurent l'accueil et l'encadrement des enfants au sein d'une équipe stabilisée

- 1 directrice BAFD
- 1 ATSEM
- 1 animatrice BAFA/EJE
- Un ou deux animateurs BAFA pour les petites vacances
- Deux ou trois animateurs stagiaires BAFA ou BAFA pour le mois de juillet

14. CONTINUITE EDUCATIVE SUR LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

Un travail de co-veillance et de préoccupation partagée

Ce partenariat a aussi pour objectif la coéducation d'un même enfant schématisée par ce triangle pédagogique :



22

La nécessité d'une coopération dans cette relation de coéducation, dont la qualité repose sur « une confiance et une information réciproques », est évidente. Celle-ci passe par l'écoute des familles et la prise en compte des objectifs des enseignants (porteurs du projet d'école). En effet, même si nous avons des compétences différentes, elles n'en sont pas moins complémentaires. La famille, permet d'abord l'éducation de chacun. L'école, permet l'éducation pour tous. Les loisirs quant à eux permettent l'éducation populaire c'est à dire l'éducation de tous par tous tout au long de la vie. Celle-ci prend en compte la complémentarité des savoirs académiques formels avec ceux issus des pratiques sociales.

15. RETROPLANNING

2025 : Lancement du projet et préparation logistique. Signature de la convention et démarrage de la mutualisation des services (espaces verts, minibus).

2026 : Début de la mutualisation avec des évaluations régulières, ajustement des actions et extension des services.

2027-2028 : Renforcement des activités inter-communes et bilans de mi-parcours pour ajuster les projets.

2029 : Évaluation finale du projet, avec perspectives de prolongation et amélioration des services mutualisés.

Ce rétroplanning est un cadre flexible, permettant d'ajuster les actions en fonction des retours et des spécificités des deux communes, tout en visant une mutualisation réussie et durable

16. COMMUNICATION FAMILLES

Le PEDT met en avant une réelle transparence quant aux actions proposées. Les familles font partie intégrante du projet et les moyens mis en œuvre répondent à la demande de ces dernières :

- Le site internet de la commune propose une rubrique "jeunesse" permettant de transmettre les informations nécessaires aux familles.
- Les délégués des parents d'élèves ont participé à tous les Comités de Pilotage depuis 2013, et ainsi à la réalisation des différents bilans. Ils ont ensuite fait le lien avec les familles de la commune.
- Toutes les informations nécessaires sont communiquées régulièrement par voie d'affichage, par mailing et sur le site internet de la commune.
- Une page Instagram consacrée aux jeunes pour Montfort-Sur-Argens
- L'organisation de la semaine propose régulièrement des spectacles et journées portes-ouvertes. Les parents sont invités à s'impliquer régulièrement dans les différents temps périscolaires.
- Les collectivités ont investi en 2017 (Montfort-Sur-Argens) et 2021 (Correns) dans un logiciel de gestion des inscriptions périscolaires et extrascolaires, et ont mis en place un "Espace Famille" ou « Portail famille » permettant aux parents de réaliser inscriptions et paiements directement en ligne.

17. PILOTAGE

A) COPIL

Durée du PEdT :

Sauf nécessité de modification décidée par le comité de pilotage, ce projet éducatif du territoire est valable 4 ans donc pour la période 2025 – 2029.

Un comité de pilotage commun réunissant des intervenants des deux communes a été mis en place réunissant :

1) COMPOSITION

Montfort-Sur-Argens

- Monsieur Éric AUDIBERT, Maire de la Commune
- Madame Dominique LIAUTAUD, Elue déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse
- Monsieur Thibaut SIMEON, Responsable du Service « Loisirs, Animation, Jeunesse » et Coordonnateur du PEdT
- Madame Karine AUTHIEU - Responsable adjointe du Service « Loisirs, Animation, Jeunesse »
- Madame VINCENT, Directrice du Groupe Scolaire « Octave Vigne »
- Madame CONIGLIARO, professeur des écoles (Maternelle)
- Madame MORGANA, professeur des écoles (Elémentaire)
- Madame COLOMBO, professeur des écoles (Elémentaire)
- Madame HOFF, professeur des écoles (Maternelle)
- Les délégués des Parents D'élèves
- Madame Sandra CASABONA, Conseillère Action Sociale de la CAF
- Monsieur, Michel NAPOLITANO IEN de la Circonscription
- Madame Stéphanie CROLARD-URBACH, DDEN
- Représentants associations mobilisées sur la période

Correns

- Madame Nicole RULLAN, Maire de la Commune
- Madame Sandrine SIMON, élue référente à la commission aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse
- Madame Elsa DUCHAMP Responsable du Service Jeunesse
- Monsieur Stéphane BEGNIS, Directeur de l'école primaire
- Madame Morgane BERSIA, professeur des écoles (Maternelle)
- Madame Nathalie BINDER, professeur des écoles (Maternelle)
- Madame Elisa CLEMENT-DELELIS, professeur des écoles (Elémentaire)
- Les délégués des Parents d'élèves
- Madame Sandra CASABONA, Conseillère Action Sociale de la CAF
- Monsieur Michel NAPOLITANO, IEN de Circonscription
- Madame Anne LATZ, représentante de l'éducation nationale
- Représentants des associations mobilisées sur la période

Ce comité de pilotage a pour but de construire et valider en commun ce projet éducatif du territoire. Ensuite, il se réunira 2 fois par an afin d'évaluer ce PEDT et de le faire évoluer et progresser si nécessaire.

Pour aller plus loin dans la collaboration, ce projet sera soumis à la validation du conseil de chaque école qui se tiendra le 27 juin 2025 pour Montfort Sur Argens et le (date à définir) pour Correns.

B) COMITE TECHNIQUE

Pour les activités périscolaires des réunions régulières ont lieu avec les membres du comité technique (directeurs, animateurs, intervenants...) afin :

- D'évaluer les besoins matériels et humains nécessaires à la bonne conduite des activités,
- De connaître la satisfaction des encadrants et des enfants

Pour le Centre de Loisirs, un comité de pilotage a été mis en place entre les 2 communes participant au projet. Ce comité de pilotage se réunit au minimum 2 fois par an afin :

- De faire un bilan moral sur l'activité du centre,
- Faire des propositions d'investissement,
- De proposer toute modification de fonctionnement (horaires, tarifs, etc.)

Enfin concernant le PEDT dans sa globalité, le comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an (mi-année et fin d'année scolaire) afin de croiser nos expériences, d'actualiser et faire évoluer le projet au mieux en fonction des besoins des enfants.

Pour cela, le comité de pilotage évaluera ce PEDT en s'appuyant sur les éléments suivants :

- Le nombre de réunions du comité de pilotage dans l'année,
- Le nombre d'enfants inscrits aux activités,
- Le coût pour la collectivité,
- Un sondage envoyé chaque année aux parents afin de connaître leur besoin et celui de leurs enfants ainsi que leur degré de satisfaction,
- Du bilan des enseignants et des différents participants aux activités périscolaires (agents communaux, etc.).

18. EVALUATION ET PERENNISATION

- **Indicateurs de succès :**

- Taux de participation aux activités intercommunales.
- Satisfaction des enfants, des jeunes et des familles.
- Nombre de projets mutualisés réalisés chaque année.
- Taux de mutualisation des ressources et infrastructures.

- **Moyens d'évaluation :**

- Questionnaires et retours des participants.
- Bilans annuels communiqués lors de réunions publiques.

27

Compétences à développer : Favoriser la culture et le patrimoine	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En découvrant le patrimoine historique, culturel et naturel de Montfort/Correns	Nbre de visites sur les sites patrimoniaux (monuments, traditions) des deux communes	0	1	2

Compétences à développer : Favoriser le développement durable	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En comprenant les grands enjeux du développement durable (changement climatique, préservation des ressources, biodiversité)	Nbre d'actions quotidiennes pour réduire l'impact sur l'environnement (éteindre la lumière, tri, gaspillage, couper l'eau)	0	1	2
En connaissant la biodiversité locale (faune et flore)	Nbre d'actions de protection de la biodiversité (plantation d'arbres, nettoyage de sites)	0	1	2

Compétences à développer : Favoriser la citoyenneté et la participation	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En exprimant leurs émotions	Nombre de temps dédié à l'expression des jeunes par jour.	0	1	2
En favorisant le débat et l'échange d'idées pour renforcer la capacité de réflexion critique des jeunes (thématique : égalité, environnement, inclusion, numérique...)	Nbre de débats ou d'échanges d'idées organisés avec la participation active des jeunes par an.	0	1	2

Compétences à développer : Mutualisations des ressources éducatives	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En mutualisant les équipements	Nbre d'équipement mutualisé par an	0	1	2
En mutualisant les ressources	Nbre de ressources mutualisé par an	0	1	2

Compétences à développer : favoriser le sport et la santé	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En participant à des journées sportives	Nbre de projets collectifs impliquant les enfants des deux communes	0	1	2
En favorisant une alimentation de qualité et durable	Nombre d'activité sur l'alimentation responsable.	0	1	2

Compétences à développer : Favoriser l'éducation artistique	Indicateurs mesurables	NA	EA	A
En initiant l'éducation artistique (Théâtre, musique, danse)	Nombre de restitution par an	0	1	2